

FastLUBE AG

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date d'émission : 02/20/2025

Version : 1.0

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1. Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : FastLUBE AG

Synonymes : AG

1.2. Usage prévu du produit

Antidérapant supérieur sur l'acier inoxydable pour obtenir un joint de métal à métal. Efficacité équivalente sur d'autres matériaux sensibles à la galerie, les alliages ferreux et les types plus courants d'acier au carbone. Réduit le couple requis, réduit la friction sous pression. Pourcentage élevé de flocons de PTFE qui fermeront un chemin de fuite. Empêche le passage d'émissions fugitives à des pressions allant jusqu'à 20 000 lb/po2. Élimine le besoin de ruban en Téflon.

1.3. Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

Société

IDSC Holdings LLC dba. FASTORQ

18914 East Industrial Parkway

New Caney, TX, 77357

USA

1-281-449-6466

www.fastorq.com

sales@fastorq.com

1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro en cas d'urgence : VelocityEHS 800 255-3924 (Amérique du Nord), +1 813 248-0585 (International)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-É.-U./CA

Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 2 H315

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3 H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH-É.-U./CA

Pictogrammes de danger (SGH-É.-U./CA)



Mention d'avertissement (SGH-É.-U./CA) : Attention

Mentions de danger (SGH-É.-U./CA) : H315 – Provoque une irritation cutanée.
H317 – Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (SGH-É.-U./CA) : P261 – Éviter de respirer les émanations et les vapeurs.
P264 – Se laver les mains, les avant-bras et les autres zones exposées soigneusement après manipulation.
P272 – Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 – Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 – Porter des gants et des vêtements de protection, et une protection oculaire.
P302+P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P321 – Traitement spécifique (voir la section 4 de cette FDS).
P333+P313 – En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
P362+P364 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 – Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale,

FastLUBE AG

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

régionale, nationale et internationale.

2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver l'état des personnes souffrant déjà d'affections oculaires, cutanées ou respiratoires. L'inhalation des émanations de PTFE "TEFLON" en surchauffe peut causer de la fièvre polymérique, une maladie pseudogrippale temporaire accompagnée de fièvre, de frissons et parfois de toux d'une durée d'environ 24 heures.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-É.-U./CA)

Pas d'informations supplémentaires disponibles

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Nom	Synonymes	Identificateur du produit	% *	Classification des composants selon le SGH
Butène, homopolymère	Polybutène, polymère adhésif / polymère principalement composé de butène / polybutène (1 400 mw) / butène, homopolymère (produits dérivés soit du but-1-ène / but-2-ène) / polybutène (contenant du polybutène hydrogéné) / polybutène / polybutène	(N° de CAS) 9003-29-6	10 à 30	Liq. inflam. 4, H227 Irrit. cutanée 2, H315 Asp. 1, H304
1,3,4-Thiadiazole-2(3H)-thione, 5,5'-dithiobis-	5,5'-Dithiodi-1,3,4-thiadiazole-2(3H)-thione / Thiadiazole(1,3,4)-2(3H)-thione, 5,5-dithiobis-	(N° de CAS) 72676-55-2	5 – 10	Sens. cutanée 1, H317 Danger pour le milieu aquatique 2, H411
Distillats, pétrole, paraffiniques lourds décirés à base de solvant	distillats de pétrole, paraffiniques lourds dégivrés par solvant / distillats (pétrole), paraffiniques lourds dégazés par solvant / huile de paraffine / distillats de paraffine, pétrole, solvant paraffiniques lourds / huiles, paraffiniques, paraffiniques, lourds, par solvant-dés, distillants, huiles, paraffinés par solvants à base d'hydrocarburant. Il se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la plage de C20-50 et produit une huile finie dont la viscosité n'est pas inférieure à 100 SUS à 100 °F.) distillat de paraffine lourd (pétrole) / solvant décrit	(N° de CAS) 64742-65-0	0.5 - 5	Danger par aspiration par asp. 1, H304

Texte complet des phrases H : voir la section 16

*Les pourcentages sont indiqués en poids par pourcentage de poids (p/p %). La concentration réelle du ou des composants est un secret industriel conformément aux règlements sur les produits dangereux (RPD) SOR/2015-17 et 29 CFR 1910.1200.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1. Description des mesures de premiers soins

Généralités : Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

En cas d'inhalation : Lorsque des symptômes apparaissent : sortir à l'air libre et ventiler la zone suspecte. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone affectée avec du savon et de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

Contact avec les yeux : Rincer soigneusement à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Généralités : Sensibilisation cutanée. Provoque une irritation cutanée.

Inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation. L'inhalation des émanations de PTFE "TEFLON " peut causer de la fièvre polymère, une maladie pseudogrippale temporaire accompagnée de fièvre, de frissons et parfois de toux, d'une durée d'environ 24 heures.

Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée. Rougeur, douleur, enflure, démangeaisons, sensation de brûlure, sécheresse et dermatite.

FastLUBE AG

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Ingestion : L'ingestion peut avoir des effets nocifs.

Symptômes chroniques : L'exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou gerçures de la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou de préoccupation, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le contenant du produit ou son étiquette.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, brouillard d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), mousse antialcool ou produit chimique sec.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à température élevée.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution dans la lutte contre l'incendie : Combattre tout incendie d'origine chimique avec prudence.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés.

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans le secteur d'intervention sans porter l'équipement de protection approprié, notamment une protection des voies respiratoires.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Composés à base de fluor. Oxydes métalliques. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

Autres informations : Éviter que l'eau utilisée dans la lutte contre l'incendie ne pénètre dans les égouts ou les cours d'eau.

5.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter de respirer le produit (les vapeurs, le brouillard ou la pulvérisation). Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Le produit déversé présente un risque de glissement.

6.1.1. Pour le personnel non affecté aux urgences

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle (ÉPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel non nécessaire.

6.1.2. Pour le personnel affecté aux urgences

Équipement de protection : Fournir à l'équipe de nettoyage la protection appropriée.

Procédures d'urgence : À l'arrivée sur place, le premier répondant doit reconnaître la présence de produits dangereux, se protéger et protéger le public, sécuriser l'endroit et obtenir l'assistance du personnel formé dès que les conditions le permettent. Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout écoulement dans les égouts et les eaux publiques. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir les déversements avec des digues de sécurité ou des matières absorbantes pour éviter la migration et l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Placer la matière déversée dans un récipient convenable pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8, Contrôles de l'exposition et protection individuelle et la section 13, Données sur l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard ou la pulvérisation.

FastLUBE AG

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène et de sécurité industrielles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Respecter la réglementation applicable.

Conditions d'entreposage : Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Entreposer dans un endroit sec et frais.

Conserver/stocker à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles.

Matières incompatibles : Oxydants forts. Métaux alcalins.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Antidérapant supérieur sur l'acier inoxydable pour obtenir un joint de métal à métal. Efficacité équivalente sur d'autres matériaux sensibles à la galerie, les alliages ferreux et les types plus courants d'acier au carbone. Réduit le couple requis, réduit la friction sous pression. Pourcentage élevé de flocons de PTFE qui fermeront un chemin de fuite. Empêche le passage d'émissions fugitives à des pressions allant jusqu'à 20 000 lb/po2. Élimine le besoin de ruban en Téflon.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances répertoriées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou encore par l'organisme consultatif approprié, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL) ou les gouvernements provinciaux canadiens.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Des bains oculaires d'urgence et des douches de décontamination devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Assurer le respect de tous les règlements nationaux et locaux.

Équipement de protection individuel : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection.



Matières des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection oculaire et du visage : Lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection des voies respiratoires : Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, il faut porter une protection des voies respiratoires approuvée. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, en cas d'atmosphère présentant un déficit en oxygène ou de seuils d'exposition inconnus, utiliser un équipement de protection des voies respiratoires approuvé.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Aspect	: Sensation de grains jaunes
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible

FastLUBE AG

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Densité relative	: Aucune donnée disponible
Gravité spécifique	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : N-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: > 20,5 mm ² /s

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité:

Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manutention et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Une dépolymérisation dangereuse peut se produire si le produit est exposé à des températures élevées. La production de monomères de butène extrêmement inflammables peut se produire.

10.4. Conditions à éviter :

Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles:

Oxydants forts. Métaux alcalins.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

Oxydes de carbone (CO, CO₂). Composés à base de fluor. Oxydes métalliques. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques – Produit

Voies d'exposition probables: Dermatite, Contact avec les yeux, Inhalation, Voie orale.

Toxicité aiguë (Orale): Non classifié.

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classifié.

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classifié.

Données DL50 et CL50 : Pas d'informations supplémentaires disponibles

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions / irritation oculaires : Non classifié.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classifié.

Cancérogénicité : Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classifié.

Toxicité pour la reproduction : Non classifié.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classifié.

Danger par aspiration : Non classifié.

Symptômes/lésions en cas d'inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation. L'inhalation des émanations de PTFE "TEFLON " peut causer de la fièvre polymère, une maladie pseudogrippale temporaire accompagnée de fièvre, de frissons et parfois de toux, d'une durée d'environ 24 heures.

Symptômes/blessures après le contact avec la peau: Peut provoquer une allergie cutanée. Rougeurs, douleur, tuméfaction, prurit, brûlure, sécheresse et dermatite.

Symptômes / blessures après le contact avec les yeux: Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Symptômes/lésions en cas d'ingestion : L'ingestion peut avoir des effets nocifs.

Symptômes chroniques: L'exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou gerçures de la peau.

11.2. Informations sur les effets toxicologiques – Composant(s)

Données DL50 et CL50 :

Homopolymère de butène (9003-29-6)	
LD50 rat oral	> 2 000 mg/kg
DL50 cutanée, rat	> 2 000 mg/kg
CL50 rat inhalation	> 19171 mg/m3 (temps d'exposition : 4 h Source : ECHA_API)
CL50 rat inhalation	> 4 185 ppm/4 h
1,3,4-Thiadiazole-2(3H)-thione, 5,5'-dithiobis- (72676-55-2)	
LD50 (par voie cutanée, lapin)	> 2000 mg/kg (Source: ECHA_API)

FastLUBE AG

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Distillats, pétrole, paraffiniques lourds décolorés de solvant (64742-65-0)	
DL50 orale, rat	> 5 g/kg
LD50 (par voie cutanée, lapin)	> 5 g/kg
CL50 rat inhalation	> 2 400 mg/m ³ (Durée d'exposition : 4 h Source : EPA_HP)

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écologie – Généralités : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Homopolymère de butène (9003-29-6)	
EC50 Crustacée	> 100 mg/l (durée d'exposition : 48 h – espèce : Daphnia magna)
Distillats, pétrole, paraffiniques lourds décolorés de solvant (64742-65-0)	
CL50 Poisson	> 5 000 mg/l (Durée d'exposition : 96 h – Espèce : Oncorhynchus mykiss Source : UICLID)
EC50 - Crustacée	> 1 000 mg/l (Durée d'exposition : 48 h – Espèce : Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

FastLUBE AG	
Persistance et dégradabilité	Peut provoquer des effets indésirables à long terme dans l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

FastLUBE AG	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Homopolymère de butène (9003-29-6)	
Coefficient de partage : n-octanol/eau (Log Pow)	7,6 à 7,8 à 20 °C (à un pH de 7)
1,3,4-Thiadiazole-2(3H)-thione, 5,5'-dithiobis- (72676-55-2)	
Coefficient de partage : n-octanol/eau (Log Pow)	1,46 à 25 °C

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations supplémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination des déchets : Éliminer le contenu/contenant conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Écologie – Déchets : Cette matière est dangereuse pour l'environnement aquatique. Empêcher le déversement d'atteindre les égouts et les cours d'eau. Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La ou les descriptions d'expédition énoncées aux présentes ont été établies conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS; ces descriptions peuvent varier en fonction de différentes variables qui pourraient avoir été connues ou non au moment de la publication de la FDS.

14.1. En conformité avec le département des Transports (DOT)

Non réglementé pour le transport

14.2. En conformité avec le Code international du transport maritime de marchandises dangereuses (IMDG)

Non réglementé pour le transport

14.3. En conformité avec l'Association du Transport Aérien International (IATA)

Non réglementé pour le transport

14.4. En conformité avec le transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non réglementé pour le transport

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1. Règlements fédéraux des États-Unis

FastLUBE AG	
Classes de dangers, article 311/312 de la SARA	Risque pour la santé - sensibilisation respiratoire ou cutanée Danger pour la santé - corrosion ou irritation cutanée

FastLUBE AG

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Homopolymère de butène (9003-29-6)	
Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U. – Statut : Actif	
EPA – Code réglementaire de la TSCA	XU - XU : indique une substance exempte de signalement en vertu du règlement sur le signalement des données de produits chimiques (Chemical Data Reporting Rule), (40 CFR 711).
1,3,4-Thiadiazole-2(3H)-thione, 5,5'-dithiobis- (72676-55-2)	
Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U. – Statut : Actif	
EPA – Code réglementaire de la TSCA	P – P – indique une substance PMN commencée
Distillats, pétrole, paraffiniques lourds décirés de solvant (64742-65-0)	
Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U. – Statut : Actif	

15.2. Réglementation d'État aux États-Unis

Ni ce produit ni ses composants chimiques n'apparaissent sur les listes d'États américains ou ses composants chimiques ne sont tenus d'être divulgués.

15.3. Réglementation canadienne

Homopolymère de butène (9003-29-6)	
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada	
1,3,4-Thiadiazole-2(3H)-thione, 5,5'-dithiobis- (72676-55-2)	
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada	
Distillats, pétrole, paraffiniques lourds décirés de solvant (64742-65-0)	
Répertorié sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada	

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou de la dernière révision : 02/20/2025

Autres informations : Ce document a été préparé en conformité avec le Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS/2015-17 du Canada et les exigences de la norme Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA relativement aux FDS.

Texte complet des phrases du SGH:

H227	Liquide combustible
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Glossaire des abréviations des sources de données

ATSDR : Agence pour le registre des substances toxiques et des maladies (ministère américain de la Santé et des Services sociaux)

AU_WES : Australie WES

CHEMVIEW : ChemView (Agence américaine de protection de l'environnement)

EC_RAR : Rapport d'évaluation du renouvellement de la Commission européenne

EC_SCOEL : Comité scientifique de la Commission européenne sur les limites d'exposition professionnelle

ECETOC : Rapports du Centre européen d'écotoxicologie et de toxicologie des produits chimiques

ECHA_API : API de l'Agence européenne des produits chimiques

ECHA_RAC : Comité d'évaluation des risques de l'ECHA

EFSA : Autorité Européenne de Sécurité Alimentaire

EPA : U.S. Environmental Protection Agency (Agence américaine de protection de l'environnement)

EPA_AEGL : Niveaux directeurs d'exposition aiguë (Agence américaine de protection de l'environnement)

EPA_FIFRA : Décision d'éligibilité à la réhomologation en vertu de la Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides (Agence américaine de protection de l'environnement)

FOOD_JOURN : Food Research Journal (1956)

CIRC : Centre international de recherche sur le cancer

IDLH : Institut national pour la santé et la sécurité au travail Immédiatement dangereux pour la vie ou la santé Profils de valeurs

IUCLID : Base de données internationale uniforme d'informations chimiques

JAPAN_GHS : Base du SGH du Japon pour les données de classification

JP_J-CHECK : Japon J-Check

KR_NIER : Institut national sud-coréen d'évaluation de la recherche environnementale

NICNAS : Système national australien de notification et d'évaluation des produits chimiques industriels

NIOSH : Institut national pour la santé et la sécurité au travail (ministère américain de la Santé et des Services sociaux)

NLM_CIP : Bibliothèque nationale de médecine ChemID plus base de données

NLM_HSDB : Banque de données sur les substances dangereuses de la Bibliothèque nationale de médecine

NLM_PUBMED : Base de données PubMed de la Bibliothèque nationale de médecine

NTP : Programme toxicologique national

NZ_CCID : Base de données néo-zélandaise sur la classification et l'information

FastLUBE AG

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

EPA_HPVS : Produits chimiques produits en grand volume (Agence américaine de protection de l'environnement)

EPA_TRED : Évaluation des risques pour la décision d'éligibilité à la réévaluation de la tolérance (Agence américaine de protection de l'environnement)

EU_CLH : Proposition de classification et d'étiquetage harmonisée de l'Union européenne

EU_RAR : Rapport d'évaluation des risques de l'Union européenne

des produits chimiques

OECD_EHSP : Publication sur l'environnement, la santé et la sécurité (Organisation de coopération et de développement économiques)

OECD_SIDS : Ensembles de données d'information de dépistage (Organisation de coopération et de développement économiques)

OMS : Organisation mondiale de la Santé

Ces informations sont fondées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le médicament uniquement aux fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété particulière du produit.

FDS SGH A.N. 2015 (Can., É.-U.)